juristudiant
forum des étudiants en droit

Modification demandes requérant en cours procédure

Par **Raoul**, le **23/11/2016** à **18:35**

Bonjour,

Un petit cas pratique. Un particulier attaque son administration au TA. Dans ses demandes, il ne demande pas le versement d'une somme au titre de l'article L761-1.

Lorsqu'il reçoit le mémoire en défense (quelques jours avant la clôture d'instruction), il constate que l'administration demande notamment le versement d'une somme au titre de l'article L761-1.

Dans la mesure où il va produire des observations, peut-il faire une demande complémentaire et demander lui aussi le versement d'une somme au titre de l'article L761-1.

Merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés